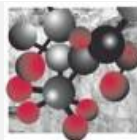




BAN ASBESTOS FRANCE

Association de lutte contre l'amiante
<http://www.ban-asbestos-france.com>



ASSOCIATION

Henri Pézerat

Travail • Santé • Environnement

<HTTP://WWW.ASSO-HENRI-PEZERAT.ORG/>

Le Canada s'acheminerait-il enfin vers l'interdiction de l'amiante ?

Communiqué de presse, 15 septembre 2012

Après s'être opposé depuis 2004 à l'inclusion de l'amiante chrysotile à l'annexe III de la Convention de Rotterdam, le gouvernement du Canada ne s'oppose plus à ce que le minerai soit inscrit dans la liste des substances dangereuses de la Convention. Depuis 10 ans, le Canada était l'unique pays dissident à l'ajout de l'amiante chrysotile à l'annexe III de la Convention, qui requiert l'unanimité des signataires. Un ajout à cette annexe oblige les pays exportateurs à informer les importateurs des dangers du produit pour la santé.

Paradoxalement, c'est par la voix de son ministre Christian Paradis, député de Mégantic-L'Érable et grand défenseur de l'industrie de l'amiante depuis son élection en 2006, que le gouvernement Harper a fait cette annonce hier. Il a du même coup annoncé la création d'un fonds de 50 millions \$ pour la diversification économique des régions de Thetford Mines et d'Asbestos, qui exploitaient encore l'amiante jusqu'à il y a quelques mois. Mieux vaut tard que jamais !

Grâce aux mobilisations du printemps 2012 au Québec, une nouvelle politique voit le jour, en particulier en matière d'amiante. Mme Marois, premier ministre de la province du Québec, a annoncé son intention d'interdire l'exploitation du chrysotile. Là encore, mieux vaut tard que jamais !

Ces décisions, fédérale et provinciale, prises au Canada, constituent une avancée majeure sur le chemin qui mène à l'interdiction mondiale de l'amiante. Elles résultent en premier lieu de la prise de conscience citoyenne et des mouvements sociaux au Canada. Elles sont aussi la conséquence de la mobilisation internationale du réseau Ban Asbestos, des syndicats et associations qui, de par le monde, constitue l'un des plus importants mouvements citoyens pour la défense du droit à la vie contre le droit au profit.

Ban Asbestos France et l'association Henri Pézerat saluent cette bonne nouvelle et réaffirment ici leur engagement dans la lutte à poursuivre pour une interdiction définitive de l'amiante à l'échelle planétaire.

Contact : Annie Thébaud-Mony (06 76 41 83 46)